

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPORTATION DE VEH. A MOT.

Catégorie Fourgonnette	Marque RENAULT	Désignation du type / Signe de reconnaissance R 2100 - Fourgonnette	Bordereau-typé N° 1321
----------------------------------	--------------------------	---	----------------------------------

Moyens de reconnaissance du type Désign. "R 2100" à droite s/auvent, s/plaquette constructeur
 N° de châssis frappé **A** droite sur auvent, sur plaquette constructeur
 N° de moteur frappé **A** gauche, au centre s/partie inférieure du carter moteur, s/plaq. constr.
 Constructeur du châssis Régie nationale des Usines **RENAULT**, 8-10 Av. En. Zola, **BILLANCOURT (F)**
 Constructeur du moteur Régie nationale des Usines **RENAULT**, 8-10 Av. En. Zola, **BILLANCOURT (F)**

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type RENAULT 662-3 Genre En ligne, s. on tête Carburant Benzine Nombre cyl. 4 Temps 4 Allègèe 54,5 mm. Course 80 mm. C.V.-impôt 3,802 Cylindrée totale 747 cm ³ C.V. frein 21 Refroidissement Eau Empl. du moteur A l'avant	Nombre d'essieux 2 Entraînement sur roues arrières 1. Frein A pied : Hydraulique sur toutes les 4 roues 2. Frein A main : Mécanique, à tambours à câble, sur roues arrières 3. Frein --- Frein de remorque --- Direction A gauche - A vis et rouleau Crochet de remorque --- Nombre de vit. avant 3 Vit. en 1 ^{re} vit. 28 en prise dir. 81 km/h.	Constructeur Usines RENAULT BILLANCOURT Genre / Forme Fourgonnette Nombre de portes 2 + 1 arr. Nombre de places ass. Total 2 Avant 2 Milieu --- Arrière --- Nombre de places debout --- Pour moteur: Siège arrière --- Sidécar ---

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	kg.	kg.	--- kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)	kg.	kg.	--- kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	1'150 kg.
Poids à vide du veh. carrossé (prêt à rouler)	345 kg.	385 kg.	730 kg.
Charge utile. <u>y compris le conducteur.</u>	kg.	kg.	375 kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)	kg.	kg.	--- kg.
Pneumatiques: Dimension	MICHELIN 175 x 200 ou 4.75	DUNLOP 16	simplex FRANCO
Capacité de charge (par pneu kg.) par essieu	kg.	kg.	selon garantie reçu

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

6 V.

1)

Phares: Marque CIBIE

Feux de position 2, dans les phares

Feux stop 2, au centre (orange) 7 H.

Indicateurs de direction: Sys. 4, clignoteurs

Avertisseur 1 avert. électrique

Amoules Blaux à cutter

Syst. antilobouissant

1) partie réglissante

Feux rouges

Edalrage du No 2 au centre 2

AV-Sous les portes (blancs)

AR-Derrière portes (blancs)

Essui-glace 2, électriques

DIMENSIONS

Voie { avant 1,200 mm

arrière 1,200 mm

Largueur hors-tout AV. 1,750 AR. 1,430 mm

Empacement 2,350 mm

Longueur hors-tout 3,730 mm

Hauteur (non chargé) 1,570 mm

Garde au sol 195 mm

Porte à faux, arrière 920 mm

Crochet de remorque (haut, dep. sol) --- mm

Crochet de remorque (porte à faux) --- mm

Diamètre de brasgache ext. gauche 9,10 m

Diamètre de brasgache ext. droite 8,70 m

*) sans roue de réserve = 1,700 mm

Dim. intérieures

Longueur du pont de charge 1,190 mm

Largueur du pont de charge 1,120/850 mm

Hauteur intérieure 990 mm

Haut. du pont dep. le sol 620 mm

Ridelles (hauteur) --- mm

Porte à faux surfaçage 800 mm

chargement

OBSERVATIONS

Largeur du pont: A 7 m. latéralement

Au ralentissement

Au régime maximum d'utilisation = 62 Phons

= 78 Phons

Dispositif de protection derrière siège conducteur

Miroir retroviseur à gauche et à droite à l'exte-

rieur du véhicule.

Roue de réserve: A placer latéralement de façon à

augmenter la longueur du pont de charge et permettre

une meilleure répartition de la charge sur l'essieu

avant. AMELIORATIONS ET AMELIORATIONS (en lb)

1) Equipement: L'équipement arrière d'origine

française ne peut être accepté en Suisse. Est

remplacé par l'importateur par une lanterne com-

plète placée à l'arrière à gauche (maximum 400 mm.

du profil extérieur) répondant aux prescriptions

en cours.

Clignoteurs arrière: Les clignoteurs placés

derrière les portes latérales sont déplacés aux

arrières de la carrosserie, de façon à être

visibles de l'arrière.

Lieu et date de l'expertise-type

GENEVE, le 25. 3. 1954.

La commission d'experts-types